



CONVOCAATION Á L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur, Chers adhérents,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de votre association se tiendra le :
Samedi 21 octobre à 10H aux Jardins Partagés, rue du marvoux 17113 Mornac sur Seudre (voir plan)

L'ordre du jour retenu est le suivant :

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Rapport moral et vote

Rapport d'activité et vote

Rapport financier et vote

Confirmation des membres du Conseil d'Administration cooptés en réunion de CA

Candidature au Conseil d'Administration et vote

Les projets et objectifs de l'année 2024

Questions diverses.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 9 des statuts de notre association les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer aux votes lors des assemblées.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, chers adhérents, l'expression de ma considération distinguée.

À Mornac sur Seudre, le 06 Octobre 2023.

Le Président Xavier Minguez



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2023

BULLETIN DE PROCURATION

Je soussigné(e), Madame, Mademoiselle, Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE POSTALE	
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	
TÉLÉPHONE	

Donne procuration à Mlle/Mme/Mr

NOM	
PRÉNOM	

Pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association du 21 octobre 2023.

Date : Mention écrite « Bon pour pouvoir » :

Signature :

Bulletin à envoyer à l'Association par courrier postal ou mail : Association Les Jardins Partagés, 20 rue des Halles, 17113 Mornac sur Seudre – contact@lesjardinspartages.fr
Ou à remettre à votre mandataire et à apporter pour l'Assemblée Générale du 21 octobre 2023.

